



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 24/10/2018, approuvée par le P.L.U. de Copponex,  
Monsieur Le Maire,  
Julian MARTINEZ

PLAN N°3-2a	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS		REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°2	N°3	N°1
Mise au point	N°1	N°2	N°3	N°2
	N°1	N°3	N°3	N°3

CONCEPTION		FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
		Origine CADASTRE	Janvier 2016
Droits de l'Etat réservés			

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- URUC: Secteur urbain à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de proximité
- URUB: Secteur urbain à vocation dominante d'habitat résidentiel
- URUR: Secteur urbain à dominante résidentielle et aux conditions particulières de développement
- UE: Zone urbaine à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif
- ULP: Secteur à vocation spécifique d'équipement de gestion du domaine urbanistique

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplACEMENT réservé
- N° de l'emplACEMENT réservé (voir liste)

**AUTRES**

- Secteurs délimités au titre de l'article L 151 23 du CU
- Périmètre de mixité sociale
- Secteurs soumis à l'obligation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L 151 13 du CU
- Secteur de l'axe D, du Capital d'Accueil Limité (SPECIAL 1) secteur d'une servitude de réaffectation SPECIAL 2: centron et mise aux normes sanitaires de la station des Chemiers
- Secteurs délimités au titre de l'article L 151 43 du CU
- Périmètre de servitude de gel de l'urbanisation
- Secteurs délimités au titre de l'article L 151 23 3 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- A titre indicatif:
  - Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
  - Bâtiment non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

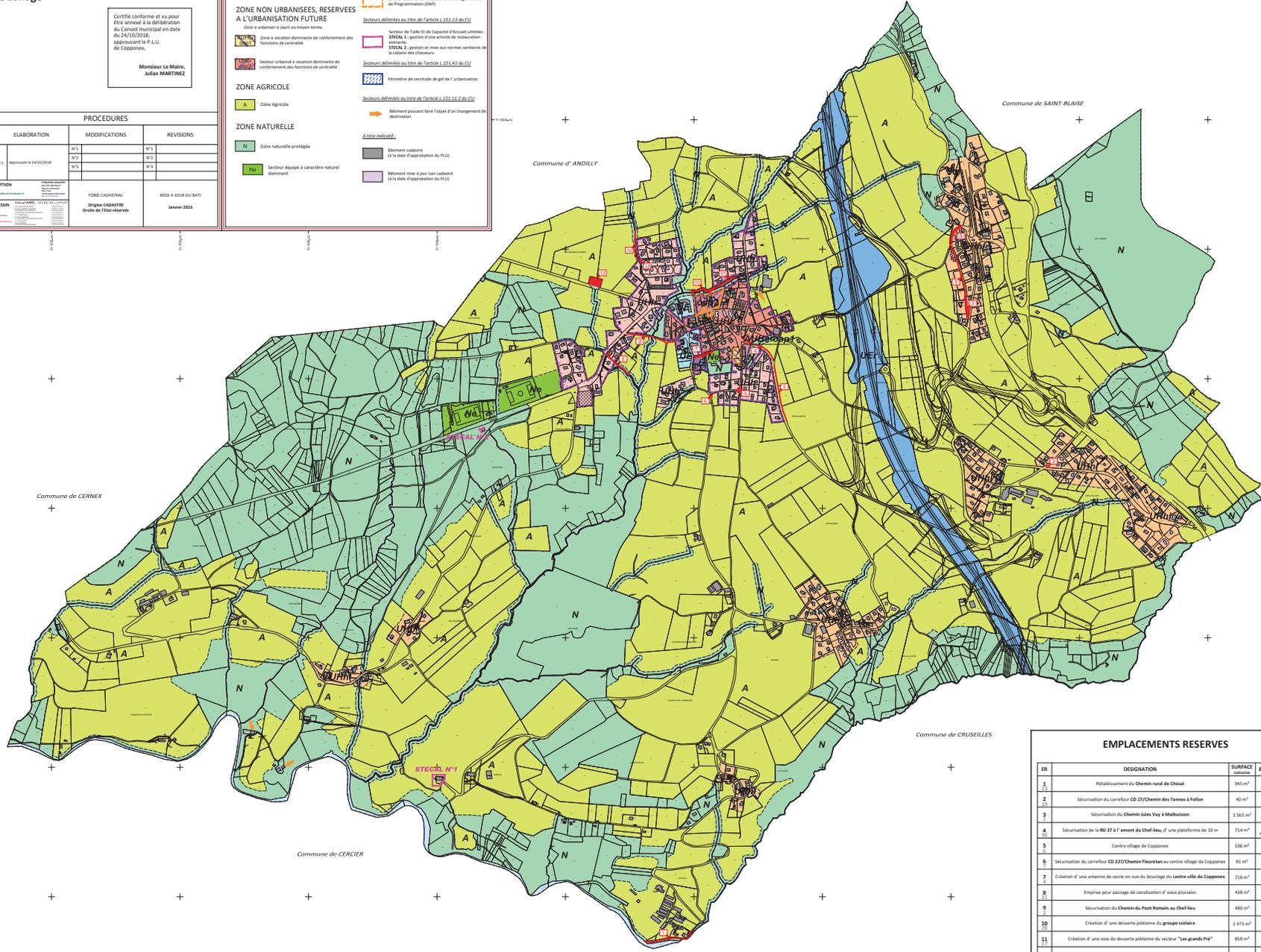
- Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- Secteur urbain à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

**ZONE AGRICOLE**

- Zone Agricole

**ZONE NATURELLE**

- Zone naturelle protégée
- Secteur délimité à caractère naturel dominant



ER	DESIGNATION	SURFACE sollicitée	BENEFICIAIRE
1	Rétablissement du Chemin rural de Chosal	945 m²	Commune
2	Sécurisation du carrefour CD 27/Chemin des Tannes à Folon	40 m²	Commune
3	Sécurisation du Chemin Jules Vay à Malbuisson	1 565 m²	Commune
4	Sécurisation de la RD 27 à l'arrêt du Chef-lieu, d'une plateforme de 30 m	734 m²	Commune départementale
5	Centre village de Copponex	106 m²	Commune
6	Sécurisation du carrefour CD 127/Chemin Fleuran au centre village de Copponex	81 m²	Commune
7	Création d'une antenne de voirie en vue du bouclage du centre ville de Copponex	738 m²	Commune
8	Emprise pour passage de canalisation d'eaux pluviales	438 m²	Commune
9	Sécurisation du Chemin du Pont Romain au Chef-lieu	480 m²	Commune
10	Création d'une descente plateforme du groupe scolaire	1 473 m²	Commune
11	Création d'une voie de descente plateforme du secteur "Les grands Prés"	858 m²	Commune
12	Bassin de rétention	3 510 m²	CCPC
13	Sécurisation du carrefour Prés Barval/Prés Ronsey	47 m²	Commune
14	Gestion des eaux pluviales	413 m²	Commune



Carte conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/10/2018, approuvée par le S.L.U. de Copponex.  
Modifié(e) le 04/01/2024 par Julian MARTINEZ

PLAN N°3-2b	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS		REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°2	N°3	N°1
Mise au point	N°1	N°2	N°3	N°2
	N°1	N°2	N°3	N°3

<b>territoires d'urbanisme</b>	<b>CONCEPTION</b>	<b>FOND CADASTRAL</b>	<b>MISE A JOUR DU BAI</b>
Origine CADASTRE		Mars 2024	

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- UR1c Secteur urbain à vocation dominante de mixte de l'habitat et des fonctions de centralité
- UR1b Secteur urbain à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UR1d Secteur urbain à dominante résidentielle et aux conditions limitées de développement
- UE Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif
- UEF Secteur à vocation spécifique d'équipement de gestion du domaine public

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

- ANON Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- UR1c/ANON Secteur urbain à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

**ZONE AGRICOLE**

- A Zone Agricole

**ZONE NATURELLE**

- N Zone naturelle protégée

**AUTRES**

- Espace bois classé
- Secteur d'intérêt paysager
- Secteur d'intérêt patrimonial et architectural
- Secteur d'intérêt patrimonial et architectural
- Clon de voie
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (Haies bocagères)
- Trame végétale (Bord vergers)
- Corridor écologique
- Calculateur de transport de Gaz
- Zone non aménagée et non gérée lors de l'urbanisation
- Zone de GEM dans la vocation de gaz
- Secteur de construction de RTE
- Eléments identifiés au titre de l'article R 151-33 du CU
- Eléments identifiés au titre de l'article R 151-34 du CU
- Eléments identifiés au titre de l'article R 151-48 du CU
- Indicateurs de sensibilité d'importance locale ou départementale

